



Formation Office de tourisme

# La commercialisation de forfaits touristiques et services de voyages

## Objectifs

- Maîtriser le cadre légal et réglementaire de la commercialisation de prestations touristiques : forfaits, services de voyages et prestations liées
- Savoir rédiger (ou mettre en conformité) les documents contractuels entre l'OT et les partenaires/prestataires, et entre l'OT et le client : devis, formulaire d'information, CGV/CPV, contrats prestataires/clients, voucher/bon d'échange, facture, billetterie....

### Formateur **Christian Gosseume**

Avocat au Barreau de Rennes en droit et fiscalité du tourisme depuis 2009, Christian Gosseume est également formateur pour les professionnels du tourisme (CRT, CDT, OT, hébergeurs...) et enseignant en Licence Pro à Univ2Rennes.

Fort de 34 années d'expérience dans le secteur du tourisme, il conseille et assiste juridiquement et techniquement les collectivités, les organismes du tourisme et autres professionnels (agences de voyages, hébergeurs, cafés-restaurants, transporteurs, APN...) dans la réalisation de leurs projets de développement économique touristique.

## Conten

Champ d'ap

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

- Les opérateurs de voyages concernés et ceux exemptés par lesdits décrets et arrêtés
- Les types de prestations touristiques « nouvelles dénominations » : forfaits touristiques, services de voyage et prestations liées
- La zone géographique d'intervention (ZGI) : quelle limite ?

### Les règles fondamentales à connaître et à respecter

- La responsabilité de plein droit de l'OT ... et celle du prestataire, voire celle du client
- Les règles d'annulation et de modification (cas de force majeure) pour les parties
- « Zoom » sur les obligations d'information précontractuelle et contractuelle, de conseil et d'aide aux clients
- La cession du contrat de voyage
- Le RGPD

### Les documents juridiques

- Le contrat entre l'OT et le prestataire touristique (hébergeur, guide, autocariste, restaurateur...)
- Le contrat ou devis pouvant devenir contrat avec le client, et la facturation
- La conservation des données personnelles (RGPD) et des documents
- Abrogation des CGV remplacées par les formulaires d'information depuis le 1er juillet 2018 : lequel ou lesquels utilisés pour quelles prestations ?
- Le contenu des CPV depuis le 1er juillet 2018 ? pour les forfaits, les prestations sèches : billetteries, visites guidées, activités sportives et loisirs, coffrets cadeaux...

### Les documents comptables et les règles de conservation

- La facturation et l'archivage des contrats

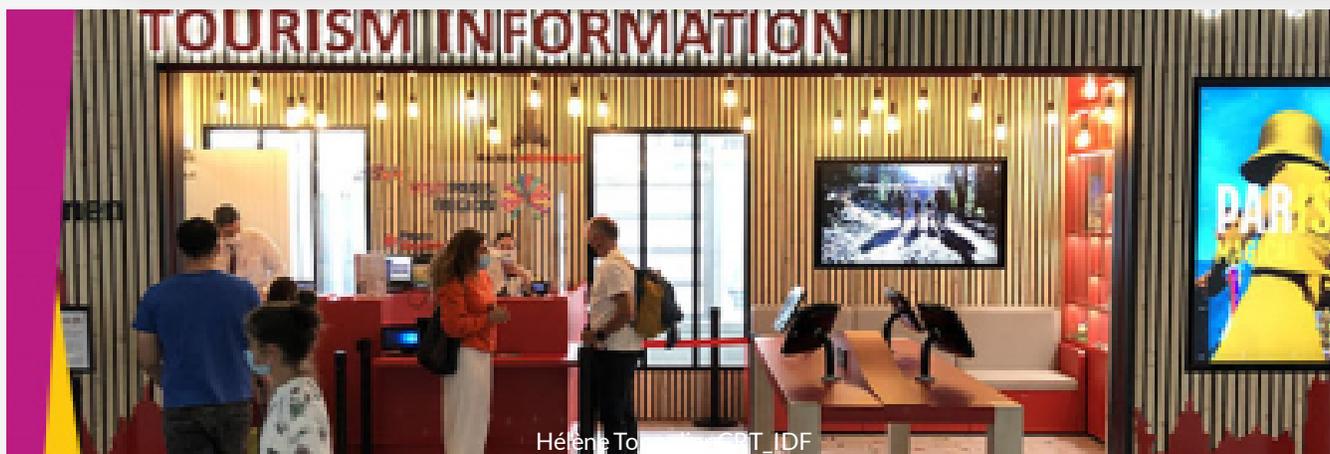
### Le régime fiscal

- Les seuils et plafonds de la TVA et de l'IS (assujettissement, exonération, opérations mixtes, culturelles, sportives, etc.)
- « Zoom » sur régime de la marge

## Public/Prérequis

Cette formation s'adresse aux directeurs/responsables, chargés de commercialisation et/ou de coordination des prestataires et comptables.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.



Prix **0.00 € TTC**

**Date** 14 - 15 Décembre 2022

**Durée** 14h en distanciel

### Détail tarif

Cette formation s'inscrit dans le cadre du plan collectif de formation à destination des Offices de Tourisme.

Elle est gratuite pour les salariés de droit privé des Offices de Tourisme adhérant à l'AFDAS. Elle n'impacte pas l'enveloppe individuelle de l'Office de Tourisme mais le fonds collectif régional dédié. Pour les adhérents à l'AFDAS, un mail vous sera adressé suite à votre inscription pour la saisie de cette formation sur votre espace sécurisé.

Pour les salariés de droit public, merci de nous contacter si vous êtes intéressés par cette formation.

**Contact** : [ot@visitparisregion.com](mailto:ot@visitparisregion.com)

**Participants** 12

### Ce cours comprend

Un Po  
préala  
Les do  
struct  
Duran  
partici

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.

Ce site utilise des cookies dits « techniques » nécessaires à son bon fonctionnement, des cookies de mesure d'audience (génération des statistiques de fréquentation et d'utilisation du site afin d'analyser la navigation et d'améliorer le site), des cookies de modules sociaux (en vue du partage de l'URL d'une page du site sur les réseaux sociaux), des cookies publicitaires (partagés avec des partenaires) et des cookies Youtube. Pour plus d'informations et pour en paramétrer l'utilisation cliquez sur "Paramétrer les cookies". Vous pouvez à tout moment modifier vos préférences.